Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260328-DELIB_2026_003-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-003
SÉANCE DU 28 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 mars à 10 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 24 mars 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.
Étaient présents :
Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Claude GUILLOU, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Patrick LAMOUR, M. Serge LE BEUZE, M. Luc LESAGE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Nancy THOMAS, Mme Eléna PATY, M. Yann LE GOFF, M. François LE TOLLEC, Mme Sophie HELIAS, M. Anthony MINIER, Mme Tiphaine MAREC, M. Nils GUILLOU, M. Quentin LE GAILLARD, Mme Ludivine CRUAU, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER
Secrétaire de séance : Mme Julie LEROY
Nombre de conseillers : 35 en exercice, 35 présents, 35 votants.
PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 10 février 2026 a été adopté par 33 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme LE TENDRE et M. LE BRIS)
Publication par voie d'affichage du 31 mars au 31 mai 2026

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. Quentin LE GAILLARD, Maire, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8,

Vu l'article 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui précise que le nombre des adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il est procédé sous la présidence de M. Quentin LE GAILLARD, élu Maire, à l'élection de 10 adjoints,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal et que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Considérant qu'une liste a été déposée, il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire sous le contrôle du même bureau que celui constitué pour l'élection du Maire.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Le conseil municipal constate les résultats suivants à l'issue du 1er tour du scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 35
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 18

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260328-DELIB_2026_003-DE

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Liste n° 1 : Claude GUILLOU	27	Vingt-sept

Les candidats figurant sur la liste conduite par Claude GUILLOU ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés adjoints, immédiatement installés et prennent rang dans l'ordre de cette liste, tel que ci-après :

1e adjoint : M. Claude GUILLOU
2e adjointe : Mme Sophie HELIAS
3e adjoint : M. Patrick LAMOUR
4e adjointe : Mme Ludivine CRUAU
5e adjoint : M. Nils GUILLOU
6e adjointe : Mme Fabienne LE CALVEZ
7e adjoint : M. Luc LESAGE
8e adjointe : Mme Eléna PATY
9e adjoint : M. François LE TOLLEC
10e adjointe : Mme Tiphaine MAREC

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **27 voix POUR**

A Concarneau, le 1er avril 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

